

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 janvier 2014
(convocation du 7 janvier 2014)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Janvier Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à DUCHENE Michel à partir de 10 h15
M. BRON Jean-Charles à M. SOLARI Joël
Mme. CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 40
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. COLLET Brigitte
Mme. CAZALET Anne-MARIE à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 30
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita jusqu'à 10 h 10
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. EL KHADIR Samira à Mlle. DELTIMPLE Nathalie

M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MOGA Alain à M. DUPOUY Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Prise en charge par la Communauté Urbaine des dépenses de fonctionnement
des groupes politiques constitués au sein du Conseil pour l'année 2014 -
Approbation**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Chaque année, le Conseil de Communauté vote, au budget primitif, les crédits mis à disposition des groupes politiques pour le financement de leurs frais de fonctionnement. Conformément aux dispositions du CGCT, l'assemblée délibérante détermine les modalités de répartition de ces crédits entre les groupes politiques constitués en son sein.

Dans le cadre de la présente mandature, quatre groupes politiques sont déclarés au Conseil :

- le groupe communauté d'avenir (57 conseillers) ;
- le groupe des élus socialistes et apparentés (47 conseillers) ;
- le groupe Europe écologie – Les Verts (9 conseillers) ;
- le groupe des élus communistes et républicains (8 conseillers).

1 – Les frais de fonctionnement pris en charge

Des locaux communautaires sont mis à disposition des groupes. Les crédits prévus par cette délibération visent à financer l'acquisition de matériel de bureau, des frais de documentation, de courrier et de télécommunications

Une circulaire du ministère de l'intérieur du 6 Mars 1995 précise que cette liste, donnée par la loi, est strictement limitative et s'entend à l'exclusion de toute autre dépense.

Il revient ainsi aux groupes de décider librement de l'utilisation de ces crédits dans la limite de l'enveloppe attribuée.

2 – Enveloppe globale dédiée aux frais de fonctionnement 2014

Il est proposé pour la fin de la mandature actuelle le vote d'une enveloppe d'un tiers du montant annuel à savoir : 1/3 de 64 056 € pour tenir compte de la date prochaine des élections (résultats le 30 Mars 2014) et de l'installation du futur Conseil courant Avril.

Les groupes politiques en présence pourront ainsi bénéficier pour leur fonctionnement, de 21 352 €, utilisables jusqu'à la constitution du nouveau Conseil de Communauté.

3 – Modalités de répartition des crédits 2014 entre les 4 groupes constitués

La répartition des crédits entre les groupes est basée sur l'attribution d'une partie fixe, octroyée de façon égale à tous les groupes, et d'une partie variable chiffrée au prorata du nombre de sièges de chacun d'entre eux. C'est le principe retenu depuis la délibération n°2000/86 du 21 Janvier 2000, conformément à une circulaire du ministère de l'intérieur du 6 Mars 1995 qui laisse à l'assemblée délibérante le libre choix du montant et de la répartition.

Pour 2014, il est proposé de reconduire le même mode de calcul qu'en 2013 dans la répartition du montant de crédits, soit :

- part fixe 1/3 du montant ;
- part variable 2/3 du montant.

Chaque groupe bénéficiera d'une part fixe de 1 779 € ($21\,352 / 3$), soit 7 117 euros de part fixe totale.

Le solde de l'enveloppe soit 14 236 € ($21\,352 \text{ €} - 7\,117\text{€}$) sera réparti de la manière suivante, au prorata du nombre d'élus composant chaque groupe politique :

- Groupe communauté d'avenir : 6 706 € ($14\,236 \times 57 / 121$)
- Groupe socialiste et apparenté : 5 530 € ($14\,236 \times 47 / 121$)
- Groupe Europe écologie les verts : 1 059 € ($14\,236 \times 9 / 121$)
- Groupe Communistes et républicains : 941 € ($14\,236 \times 8 / 121$)

4 – Pour la mandature suivante, le solde des crédits 2014 disponible sur l'imputation dédiée sera soumis au vote de la nouvelle assemblée et fera l'objet d'une répartition par la voie d'une nouvelle délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.5215-18 qui porte sur le fonctionnement des groupes de délégués pour les Communautés Urbaines de plus de 100 000 habitants ;

VU la circulaire du 6 Mars 1995 portant sur l'application de la loi n° 95-65 du 19 Janvier 1995 relative au financement de la vie politique (NOR : INTB9500079C) ;

VU l'article 34-2 du règlement intérieur de la Communauté Urbaine prévoyant la détermination et la répartition des crédits attribués aux groupes politiques formés dans l'assemblée délibérante.

VU le Décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires (NOR : INTX1323721D)

VU le CGCT et notamment son article L5211-8 qui porte sur l'installation de l'organe délibérant des EPCI.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE des crédits ont été prévus au budget primitif 2014 pour financer les frais de fonctionnement des groupes politiques et qu'il convient de préciser la répartition de ces crédits entre les groupes.

DECIDE

Article 1 : Les crédits inscrits au budget primitif 2014 – Chapitre 656 – Article 6562 – Fonction 01 – CRB GH00 sont prévus à hauteur de 21 352 € pour la fin de la mandature.

Article 2 : Ils seront répartis entre les groupes politiques existants, sur la base d'une part fixe, attribuée à chaque groupe, et d'une part variable, au prorata du nombre de membres de chaque groupe, rapporté à l'effectif total des conseillers inscrits.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 janvier 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 FÉVRIER 2014**

PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2014

Mme. MICHÈLE ISTE